



## Région wallonne

### **ARRETE MINISTERIEL DU 17 DEC. 2002 DECIDANT L'ASSAINISSEMENT OU LA RENOVATION DU SITE SAE/TC95 DIT « SCIERIE DEGIVE » A MOMIGNIES .**

---

**Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement;**

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à l'assainissement et à la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 168, § 4;

Vu l'article 175 du même Code relatif au droit de préemption;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, modifié le 6 juin 2002;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié le 11 juillet 2002;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2002 constatant la désaffectation du site SAE/TC95 dit « Scierie Degive » à MOMIGNIES ;

Considérant que l'état physique actuel du site le rend contraire à son bon aménagement;

Vu que Monsieur LOOZ CORSWAREN Louis n'a pas répondu;

Vu que Madame LE HARDIJ de BEAULIEU Marie n'a pas répondu;

Vu que Monsieur RAUX Michel n'a pas répondu;

Vu que Madame ROGER Maryse n'a pas répondu;

Considérant qu'une procédure de désaffectation ne saurait avoir pour conséquence de ruiner une activité économique existante dès lors qu'elle se limite à des terrains effectivement désaffectés; qu'elle a pour objectif de demander au titulaire d'un droit réel sur un site désaffecté d'y effectuer des travaux d'assainissement ou de rénovation nécessaires à la suppression des causes empêchant sa réutilisation; que la valeur des terrains est fonction de la destination donnée au bien par l'arrêté visé à l'article 168, § 1<sup>er</sup>, ce dont ne peut préjuger l'arrêté visé à l'article 168, § 4; qu'elle ne vise pas à contrarier les initiatives privées mais bien à répondre au souci de la collectivité de voir effectuer sur un site et dans un délai raisonnable les travaux minimaux indispensables à son changement d'image et à sa requalification;

Vu l'avis motivé émis le 8 octobre 2002 par le Collège échevinal de MOMIGNIES marquant son accord sur le périmètre du site et proposant pour le site la reconversion en zone d'habitat;

Vu l'avis émis le 11 septembre 2002 par la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi qui voit la nécessité d'améliorer l'environnement de ce quartier proche du centre de Momignies et n'a aucune remarque à formuler concernant la désaffectation du site en tant que site d'activité économique;

Vu l'avis émis le 25 octobre 2002 par la Commission régionale d'Aménagement du territoire, section d'Aménagement actif rendant un avis favorable sur le principe de réaffectation de ces bâtiments en logement;

Vu l'avis émis le 4 octobre 2002 par la Direction de l'Aménagement local, faisant part que le projet de réaffectation en zone d'habitat semble cohérent compte-tenu de l'affectation du reste de la zone, mais que toutefois le changement d'affectation devrait concerner l'ensemble de la zone d'activité économique mixte et devrait être réfléchi et organisée au travers d'un PCA couvrant l'entièreté de l'îlot ;

## **ARRETE :**

### **Article 1.er**

Il est décidé que le site d'activité économique SAE/TC95 dit « Scierie Degive » à MOMIGNIES comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à MOMIGNIES, 1ère division, section B n° 553x2, 558k2, 558n2 et repris au plan n° SAE/TC95 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être assaini ou rénové.

### **Article 2.**

Le présent arrêté sera notifié, par envoi recommandé à la poste :

- à la Commune de MOMIGNIES;
- aux propriétaires du site ;

LOOZ CORSWAREN Louis, Arnold, né le 18 décembre 1945 à Buvrines, époux de LE HARDIJ de BEAULIEU Marie, Axel, née le 12 avril 1952 à Bruges, domiciliés rue Gustave Diricq 22 à 7134 Binche

LE HARDIJ de BEAULIEU Marie, Axel, née le 12 avril 1952 à Bruges, épouse de LOOZ CORSWAREN Louis, Arnold, né le 18 décembre 1945 à Buvrines, domiciliés rue Gustave Diricq 22 à 7134 Binche

RAUX Michel, Victor né le 21 février 1948 à Momignies, époux de ROGER Maryse, Suzanne, née le 6 juin 1956 à Charleroi, domiciliés rue de Beauwelz 18 à 6590 Momignies

ROGER Maryse, Suzanne, née le 6 juin 1956 à Charleroi, épouse de RAUX Michel, Victor né le 21 février 1948 à Momignies, domiciliés rue de Beauwelz 18 à 6590 Momignies

- aux titulaires d'une inscription hypothécaire grevant un immeuble compris dans le site ;

FORTIS BANQUE  
rue d'En Haut 13  
6590 Momignies

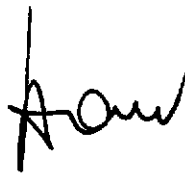
FB ASSURANCE  
rue d'En Haut 13  
6590 Momignies

Il sera publié au Moniteur belge et transcrit sur les registres de la conservation des hypothèques.

**Article 3.**

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

**NAMUR, le 17 DEC. 2002**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Foret', with a stylized vertical stroke on the left side.

**Michel FORET.**